

Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères

Date de création : 17 juin 1955 - Dernière mise à jour : Décret n°2012-665 du 4 mai 2012

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Dermatitis irritatives. Lésions eczématiformes (<i>cf. tableau 44</i>). Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme (<i>cf. A du tableau 45</i>).	7 jours <i>Cf. tableau 44</i> <i>Cf. A du tableau 45</i>	Travaux comportant la préparation, la manipulation ou l'emploi de l'aldéhyde formique, de ses solutions et de ses polymères, notamment : travaux de désinfection ; préparation des couches dans les champignonnières ; traitement des peaux.

Equivalence ou similitude avec le régime général : tableau n° 43